



Floridienne Group - Communiqué de presse – Information réglementée – 16 décembre 2025 17h40

DIVISION DE L'ACTION CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le conseil d'administration annonce la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, le 6 février 2026 à 11 heures, afin de soumettre à l'approbation de l'assemblée une division de l'action par dix.

L'objectif de cette mesure est d'améliorer la liquidité et l'accessibilité de l'action, dans l'intérêt des actionnaires et de la société.

Une fois l'approbation de l'assemblée obtenue, chaque action de la société sera divisée en dix actions. Le nombre total d'actions existantes sera dès lors multiplié par dix.

L'entrée en vigueur de la division de l'action, après l'approbation de cette division par l'assemblée, aura lieu à la date qui sera déterminée par la société. Les modalités pratiques de l'opération seront communiquées en temps utile.

La convocation à l'assemblée, le modèle de procuration, le formulaire de participation et les autres informations relatives à l'assemblée sont disponibles sur le site internet www.floridienne.be.

Contacts :

Marc Blanpain, Président

Gaëtan Waucquez, CEO

FLORIDIENNE est un groupe industriel belge coté à la Bourse Euronext Bruxelles qui occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Ses activités se concentrent sur trois secteurs : l'Alimentation festive, les Sciences du vivant et la Chimie.